Taxe sur la valeur ajoutée TVA: dérogations accordées à l'Autriche et au Portugal (modif. directive 77/388/CEE)

1999/0272(CNS) - 30/03/2000 - Acte final

OBJECTIF: modifier la directive 77/388/CEE concernant le système commun de TVA (dispositions transitoires accordées à l'Autriche et au Portugal). MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Directive 2000/17 /CE du Conseil. CONTENU: la directive autorise: - l'Autriche à maintenir un taux réduit sur la location de biens immobiliers à usage résidentiel, à condition que ce taux ne soit pas inférieur à 10%, - le Portugal à appliquer un taux réduit à la restauration, à condition que ce taux ne soit pas inférieur à 12%. ENTRÉE EN VIGUEUR: 05/04/2000.